

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

2023-2024

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 31 janvier 2024 à 17 h à la salle Katimavik

Présences

Yves Néron	Directeur
Serge Duclos	Carrefour Jeunesse-Emploi Charlesbourg-Chauveau
Bernard Arnaudeau	Enseignant – secteur Alimentation et tourisme
Judith Bahl	Enseignante – secteur Santé
Nathalie Chartrand-Beauregard	Conseillère pédagogique
Geneviève Desjardins	Conseillère pédagogique
Louise Fortier	Agente de bureau classe principale
Chantale Lévesque	Enseignante – secteur ATP
Élisa Paquet-Lessard	Enseignante – secteur Horticole
Dre Marie-Hélène Poulin	Clinique dentaire des Chutes
Martin Renaud	Enseignant – secteur Adm., commerce et informatique
Stéphane Tanguay	Bureau de Services Québec de Charlesbourg

Anne Baril	Élève en Santé, assistance et soins infirmiers
Xavier Routhier	Élève en Cuisine

Invitée

Alexandra Caron	Gestionnaire administrative d'établissement
-----------------	---

Absences

Diane Blanchette	Conseillère en orientation
Andréanne Simard	Madame Alice fleuriste

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, monsieur Serge Duclos déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2023
- 4.0 Suivis au procès-verbal du 11 octobre 2023
- 5.0 Période de questions accordée au public
- 6.0 Correspondance et dépôt de documents
- 7.0 Points à traiter
 - 7.1 Dépôt de l'état de fermeture de l'année financière 2022-2023
 - 7.2 Adoption du budget 2023-2024
 - 7.3 Adoption du budget annuel du conseil d'établissement
 - 7.4 Présentation du bilan de la clientèle actuelle et des inscriptions pour l'hiver 2024
 - 7.5 Adoption de l'offre de service 2024-2025
 - 7.6 Adoption du calendrier scolaire 2024-2025
 - 7.7 Adoption du calendrier en élagage pour le groupe débutant en février 2024
 - 7.8 Approbation des activités scolaires et parascolaires
- 8.0 Communication de la présidence
- 9.0 Communication de la direction
- 10.0 Prochaine rencontre

CE 23/24-10 Madame Marie-Hélène Poulin propose l'adoption de l'ordre du jour.

* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ *

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2023

CE 23/24-11 Madame Anne Baril propose d'adopter le procès-verbal du 11 octobre 2023.

* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ *

4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 11 OCTOBRE 2023

En suivi avec la décision adoptée par le Conseil des ministres en lien avec la mesure de bannir les cellulaires en classe, monsieur Néron, mentionne que l'utilisation du cellulaire était déjà encadrée dans nos classes. Une rubrique dans nos Règles de vie du centre fait référence à l'utilisation du cellulaire. En voici l'extrait :

« En tout temps, les enseignants ont le droit d'encadrer l'usage des cellulaires afin de permettre une utilisation adéquate et pédagogique en classe théorique ou en pratique. Les appels personnels ne peuvent être répondus pendant la dispensation des cours pour les élèves.

De plus, il est strictement interdit de photographier, d'enregistrer ainsi que de filmer sans l'autorisation de la direction que ce soit au Centre de formation ou en milieu de stage. L'élève doit obtenir l'autorisation de la personne avant de la filmer, l'enregistrer ou de la photographier ».

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ACCORDÉE AU PUBLIC

Aucune.

6. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Une lettre de Compétences Québec est déposée en lien avec l'organisation des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies. Monsieur Néron mentionne que nous ne participerons pas, entre autres à cause du manque de ressources.

7. POINTS À TRAITER

7.1 Dépôt de l'état de fermeture de l'année financière 2022-2023

L'année financière 2022-2023 se termine avec un surplus de 1,4 M\$.

Mme Caron mentionne qu'il y aura une nouvelle mesure à propos de l'utilisation optimale des fonds publics pour le fond 1 dans les années à venir. Le centre devra faire part de ses surplus au comité de répartition des ressources financières du Centre de services scolaire.

Madame Alexandra Caron présente un état de fermeture du budget en présentant les résultats dans chacun des secteurs. Elle souligne que le service aux entreprises termine avec un surplus de 456 521 \$.

7.2 Adoption du budget 2023-2024

Madame Alexandra Caron présente le budget comme étant une prévision des dépenses et des revenus. Le budget est basé sur une prévision la plus juste des ETP que l'on pense réaliser.

Elle mentionne qu'elle reçoit deux documents de travail pour bâtir le budget, soit le document 8 présentant les allocations que le MÉQ nous distribue selon nos prévisions d'effectifs scolaires et le document 6 pour les élèves du Service trajectoire (formation préparatoire au travail).

À la fin de l'année scolaire 2023-2024, nous prévoyons terminer avec un surplus de 1 736 109 \$.

Mme Caron fait un survol des différents postes budgétaires.

Monsieur Serge Duclos remercie madame Alexandra Caron pour sa présentation détaillée.

CE 23/24-12

Monsieur Martin Renaud propose l'adoption du budget 2023-2024.

* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ *

7.3 Adoption du budget de fonctionnement annuel du conseil

Madame Alexandra Caron présente le budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement pour l'année 2023-2024 au montant de 1 500.00 \$.

CE 23/24-13

Madame Nathalie Chartrand-Beauregard propose l'adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement.

* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ *

7.4 Présentation du bilan de la clientèle actuelle et des inscriptions pour l'hiver 2024

À titre informatif, monsieur Yves Néron présente le tableau de la comparaison de la clientèle au 20 décembre 2023. Le nombre d'élèves assis à Fierbourg est de 1486 élèves comparativement à 1365 en 2022-2023, ce qui est positif. Nous avons 77 abandons comparativement à 130 à pareille date l'année dernière.

7.5 Adoption de l'offre de service 2024-2025

Monsieur Yves Néron fait mention des changements figurant sur l'offre de service 2024-2025 dont l'ajout du programme *Retraitement des dispositifs médicaux (5380)*. Il mentionne que le programme 4248 – *Soutien aux soins d'assistance* ne sera plus présent, mais sera remplacé par le programme 4270 - *Soutien aux services d'assistance en établissement de santé et de services sociaux*.

CE 23/24-14

Madame Nathalie Chartrand-Beauregard propose l'adoption de l'offre de service 2024-2025.

* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ *

7.6 Adoption du calendrier scolaire 2024-2025

Monsieur Yves Néron dépose le calendrier scolaire en document de travail pour l'année scolaire 2024-2025. Il mentionne que trois (3) journées pédagogiques sont ajoutées dans les secteurs.

CE 23/24-15

Monsieur Bernard Arnaudeau propose l'adoption du calendrier scolaire 2024-2025.

* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ *

7.7 Adoption du calendrier en élagage pour le groupe débutant en février 2024

Monsieur Yves Néron présente le calendrier scolaire du groupe d'élèves en Élagage qui débutera en février 2024. Une semaine de congé a été ajoutée durant la période estivale. C'est une situation exceptionnelle, car, on avait l'habitude d'être au centre durant la fermeture.

CE 23/24-16

Madame Élixa Paquet-Lessard propose l'adoption du calendrier scolaire en élagage pour le nouveau groupe débutant en février 2024.

* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ *

7.8 Approbation des activités scolaires et parascolaires

Aucune activité.

8. COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE

Monsieur Serge Duclos remercie les membres pour leur participation.

9. COMMUNICATION DE LA DIRECTION

Plan de rattrapage

Un plan de rattrapage est mis en place pour assurer un accompagnement suffisant et un rattrapage adéquat pour les élèves touchés par la grève et favoriser leur réussite éducative. Une cueillette de disponibilités a été acheminée à l'ensemble du personnel et mentionne que c'est sur une base volontaire des enseignants et des élèves.

Une reddition de compte a été faite pour trouver les moyens. L'organisme communautaire, Centre R.I.R.E. 2000, a offert son aide pour soutenir nos élèves immigrants.

Projet de loi 23

Le projet de loi 23 apportera quelques changements au conseil d'établissement :

- Les délais de transmission des documents : « L'ordre du jour et les documents qui l'accompagnent doivent être transmis aux membres et à leur substitut au moins 7 jours avant la tenue de la séance. » *Article 67*
- Tenue des séances à distance possible : « Au moins un membre du conseil d'établissement ou le directeur de l'école doit toutefois être physiquement présent au lieu fixé pour cette séance. Le directeur de l'école doit s'assurer que le lieu fixé pour cette séance soit équipé de moyens permettant aux personnes qui participent ou qui assistent à cette séance de communiquer immédiatement entre elles. Un membre du conseil d'établissement qui participe à une séance à l'aide de tels moyens est réputé être présent à cette séance. » *Article 68.1*
- Vacances d'un membre du CÉ : « Une vacance à un poste de membre d'un conseil d'établissement d'une école est constatée lorsqu'un membre fait défaut d'assister à trois séances consécutives du conseil d'établissement sans motif jugé valable par ce dernier. Le mandat de ce membre prend fin à la clôture de la séance qui suit, à moins que le membre n'y assiste. » *Article 54.1*

10. PROCHAINE RENCONTRE

Mercredi 21 février 2024 à 17 h.

La séance est levée à 18h55.

Louise Fortier
Secrétaire

Serge Duclos
Président